

Patrick BALKANY
Député des Hauts-de-Seine
Maire de Levallois

Levallois, le 17 mai 2005

PB/AF/05/171

Monsieur le Président,

~~Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation actuelle des masseurs-kinésithérapeutes et je vous en remercie.~~

Malgré l'adoption de la loi n°2004-810 du 13 août 2004, relative à l'assurance maladie, et plus particulièrement de l'article L. 4321-20 visant à l'établissement d'un ordre des masseurs-kinésithérapeutes, ces derniers se trouvent toujours dans l'incapacité de créer leur ordre.

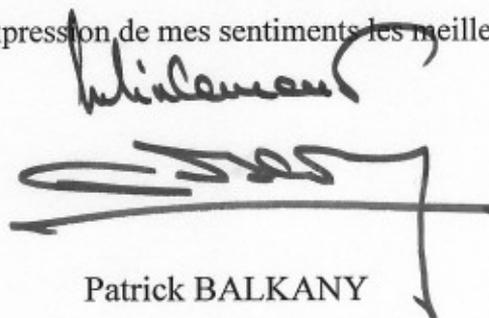
En outre, ils souhaiteraient que leurs études soient justement reconnues. En effet, le nombre d'heures de cours de leur enseignement (Bac + 5) les amène au niveau Master. Or, le Ministère semble leur proposer le niveau Licence, ce qui ne va pas sans poser de problème car en Belgique voisine, les études vont être validées à ce niveau Master. Or 80% des étudiants belges sont des Français. Alors que nos écoles sont limitées par un *numerus clausus*, ces étudiants, une fois diplômés (environ 1000 par an) reviennent s'installer en France grâce aux équivalences européennes.

Enfin, les honoraires des masseurs-kinésithérapeutes apparaissent en décalage non seulement avec leur niveau de formation, mais aussi avec une demande de soins de plus en plus forte.

Aussi, très sensible aux préoccupations de votre profession, ai-je demandé à Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille, de bien vouloir procéder avec bienveillance à l'examen de vos requêtes. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui m'aura été faite.

Demeurant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs



Patrick BALKANY

Monsieur Yvan TOURJANSKY
Président
SNMKR 92
153, avenue de Verdun
92190 MEUDON